



NOUVELLES DE VAL-JOLI

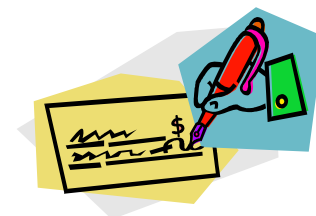
500, route 249
Val-Joli, Qc J1S OE8
Tél. : (819) 845-7663
Télécopieur : 845-4399
Courriel : val-jolidg@axion.ca
Site web: www.municipalite.val-joli.qc.ca

8 Septembre 2011



MOT DE LA D.G.

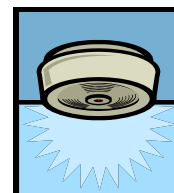
Veillez noter que les 4 versements de taxes pour 2011 sont maintenant arrivés à échéance. Pour ceux qui ont encore un solde dû, nous avons envoyé un avis de rappel le 17 août dernier. Si votre paiement n'est toujours pas fait, appelez-nous pour connaître le montant exact dû, car des intérêts se cumulent au compte quotidiennement depuis le 9 août.



SÉCURITÉ À DOMICILE



Comme à chaque année, nous vous invitons à faire ramoner votre cheminée avant les grands froids, de même qu'à vérifier si les batteries de vos détecteurs de fumée sont encore bonnes, cela afin d'éviter des incidents déplorables ainsi que des pertes de vies.



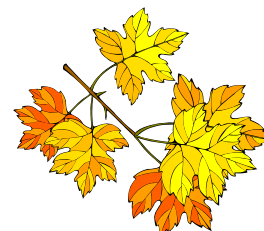
COLLECTE DES GROS REBUTS



N'oubliez pas que notre deuxième collecte de gros déchets se tiendra vendredi, le 14 octobre prochain. C'est votre dernière chance de vous départir gratuitement de vos objets encombrants pour 2011.

FEUILLES D'AUTOMNE et COMPOST

Saviez-vous qu'il n'y a rien de mieux que vos feuilles mortes pour faire du compost. Vous n'avez qu'à les laisser au sol ou si vous désirez les ramasser, de les entreposer en tas dans un coin de votre terrain et la nature fera son œuvre.



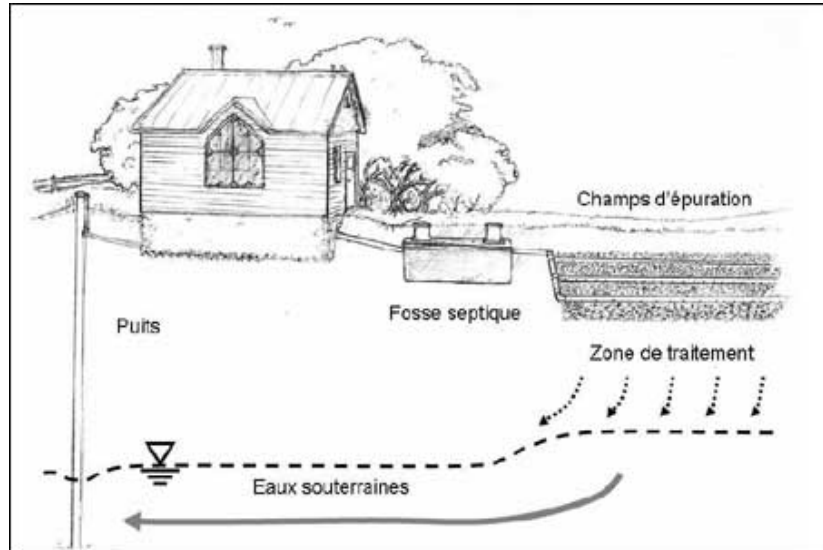
L'avantage c'est qu'il n'y a aucun coût et que vous pouvez avoir du compost pour plus tard.

URBANISME - Installations septiques

Nous effectuons actuellement une mise à jour des dossiers de chacun de nos citoyens, afin de nous assurer que chacun d'eux se conforme au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).

Pour ce faire, tous les résidents pour qui nos données sont incomplètes en ce qui concerne ce sujet (fosse septique et champs d'épuration) ont reçu en août une lettre leur demandant de nous fournir les détails ou preuves de leurs installations.

Ce n'est pas parce que vous faites vidanger une fosse que vous avez nécessairement une installation septique conforme, car certaines installations datent de plusieurs années et n'ont pas de champ d'épuration. Vous devez donc nous faire la preuve d'une installation complète et conforme au Q-2, r.8.



Ceux qui n'ont pas une installation répondant aux normes provinciales se verront obligés de régulariser la situation et de voir à l'obtention du permis requis avant de procéder. La première étape est de faire effectuer un test de percolation par un professionnel et ce, avant la demande de permis. Merci de nous contacter pour compléter vos données.



AVIS PUBLICS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL JOLI**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Lucie Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 6 juin dernier, le conseil de la municipalité du Val Joli, a adopté le « **règlement numéro 2011-1 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme # 2004-5 afin d'intégrer la nouvelle affectation agro-forestière dynamique** »;

Que ledit règlement numéro 2011-1 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 10 août 2011;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2011-1 est entré en vigueur le 31 août 2011, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 10 août 2011;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2011-1 au bureau de la municipalité de Val Joli, situé au 500, route 249 à Val Joli durant les heures régulières d'ouverture.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

La municipalité de Val Joli modifie son plan d'urbanisme pour intégrer la nouvelle affectation agro-forestière dynamique. Cette affectation découle de l'entente conclue dans le cadre de la demande à portée collective (article 59) de la MRC du Val-Saint-François. Cette affectation représente un territoire à tendance forestière, mais principalement occupé par l'agriculture. On décrit à l'intérieur de ce règlement les activités permises, permises avec restrictions et interdites pour l'affectation agro-forestière dynamique. On spécifie également que dans les affectations agricoles et agro-forestières, l'usage résidentiel est permis selon l'entente conclue en vertu de l'article 59.

DONNÉ À VAL-JOLI CE 31^{IEME} JOUR D'AOÛT 2011

Lucie Camiré

Directrice générale et secrétaire-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL JOLI**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Lucie Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 5 juillet dernier, le conseil de la municipalité de Val Joli, a adopté le « **règlement numéro 2011-2 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 pour effectuer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC** »

Que ledit règlement numéro 2011-2 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 10 août 2011;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2011-2 est entré en vigueur le 31 août 2011, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 10 août 2011;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2011-2 au bureau de la municipalité de Val Joli situé au 500, route 249 à Val Joli durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À VAL JOLI, CE 31^{IEME} JOUR D'AOÛT 2011

Lucie Camiré

Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL JOLI

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Lucie Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 6 juin dernier, le conseil de la municipalité du Val Joli, a adopté le « **règlement numéro 2011-3 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2004-7 dans le but de spécifier les normes de lotissement pour les îlots déstructurés** »;

Que ledit règlement numéro 2011-3 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 10 août 2011.

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2011-3 est entré en vigueur le 31 août 2011, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 10 août 2011;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2011-3 au bureau de la municipalité de Val Joli, situé au 500, route 249 à Val Joli durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À VAL JOLI, CE 31^{ÈME} JOUR D'AOÛT 2011

Lucie Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière



COMITÉ DES LOISIRS



Party de fin de saison de la ligue de balle



Samedi, le 20 août dernier, avait lieu au terrain de balle du rang 10, le party de balle-molle couronnant la fin de saison estivale 2011. Au cours de cette journée, les jeunes étaient invités à célébrer en grand la fin de saison. Pour la journée, nous avons loué des jeux gonflables ainsi qu'une machine à barbe à papa. En avant-midi, les enfants ont pu jouer une partie de soccer-balle avec les parents. C'était suivi d'un dîner gratuit aux hots dogs et blé d'inde. En après-midi, il y avait la remise d'un souvenir à tous les joueurs.

Le comité des loisirs de Val-Joli tient à remercier les entraîneurs bénévoles qui ont donné beaucoup de temps et d'efforts tout au long de cette belle saison. Dans le groupe des plus jeunes (5-7 ans), les entraîneurs étaient Yannick Maheux et Stéphane Robidas. Dans l'équipe numéro deux (8-10 ans), nous avons les mêmes entraîneurs que pour le groupe 1. Dans les plus grands (10-12 ans), nous avons monsieur Sylvain Allaire et Claude Leclerc, tandis que chez les ados, nous avons Mario Larochelle. Leur travail est d'autant plus remarquable que ce n'était pas leur première saison de balle comme entraîneurs à Val-Joli! Merci encore à vous tous! Pour nos jeunes, vous faites une grande différence!

Nous voulons remercier, par le fait même, tous ceux et celles qui ont été impliqués de près ou de loin dans la saison de balle-molle. Sans vous tous, les jeunes n'auraient pas la chance de jouer et de s'amuser tout au long de l'été!

Merci à Claudia et à Ariane Leclerc pour s'être occupées de la cantine et spécialement à Claudia pour la prise de photographies des joueurs et entraîneurs. Tant les photographies de groupe qu'individuelles étaient magnifiques! Nous sommes chanceux d'avoir des artistes talentueux qui mettent leurs talents au service de notre municipalité!